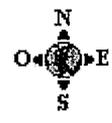




LEGENDE

- PARCELLE
- BATI (Dur)
- ▨ BATI (Léger)



Echelle
1 : 1326

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

Date
14/11/2008



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DÉPARTEMENT FRANCE DOMAINE
 SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
 ☎ 04 42 37 54 17
 ☎ 04 42 37 54 08

✉ adrien.buissart@cp.finances.gouv.fr

COMMUNAUTÉ URBAINE
 MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

N° d'arr. registrem : 08104/1382A
 Courrier : 21 AVR. 2008
 arrivé le :
 Original à : DAF
 Copie à :

Marseille Provence Métropole
 Développement de l'espace communautaire
 Direction de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat
 BP 48 014
 13567 Marseille Cedex 2

AVIS n° 2008-033 V 0655

Affaire suivie par Adrien Buissart

Objet Estimation immobilière.

ZAC des Aiguilles à Ensues la Redonne

Vos Réf. : v/lettre du 17 03 2008 .

Aix-en-Provence, le 14 04 2008 .

Monsieur le Directeur ,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité, le renouvellement de l'estimation sommaire et globale en date du 28 02 2007 de l'ensemble des parcelles concernées soit environ 62 hectares par la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté sur le site des Aiguilles à ensues la Redonne .

J' ai l' honneur de vous faire connaître, que les indemnités dues dans le cadre de ce projet , déterminées de façon sommaire , demeurent fixées pour les parcelles non bâties et présumées libres de toute occupation à

10 090 000 €

(DIX MILLIONS QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS

selon le détail ci après :

-indemnités principales : 62 ha à 110 000 € l'ha =	6 820 000 €
-indemnités de remploi au taux moyen de 15 % =	1 023 000 €
-indemnités et aléas divers =	2 247 000 €

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an .

Veillez agréer, Monsieur le Directeur , l'assurance de ma considération distinguée.

DUFH Arrivée le : 21/4/08

FONC : LG
 URBA :
 EIC :
 HAB :
 DIRECT :
 COMPTA :

Pour le Trésorier Payeur Général ,
 par délégation
 l'Inspecteur Principal par intérim

José GAUCI .

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).